

11 février 2020 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Discours du Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap

Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les parlementaires, Mesdames, Messieurs les élus. Monsieur le président de l'Association des départements de France, Monsieur le président du Conseil national consultatif des personnes handicapées, Mesdames et Messieurs les présidents de l'Association, Mesdames et Messieurs. Je suis ravi d'être parmi vous, très heureux d'être à vos côtés juste après une signature importante et j'y reviendrai après une matinée d'échanges.

En effet, c'est pour moi à la fois un plaisir et une fierté de vous accueillir à l'Élysée pour cette cinquième Conférence nationale du handicap. Ce rendez-vous triennal prend cette année un relief un peu particulier puisque ce 11 février marque les 15 ans d'une loi fondatrice, la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Et je remercie Claude CHIRAC de nous faire l'amitié de sa présence, et à travers vous, chère Claude, c'est évidemment à votre père, au Président CHIRAC et à son legs en la matière que nous rendons hommage aujourd'hui. Car oui, il y a eu un avant et un après, ce texte de loi, même si le chemin n'est pas terminé, nous le savons très bien. Et il y a tout un travail et une mobilisation de la société qui s'est construit, qui a été bousculé suite à ce texte.

J'ai fait du handicap ma carte blanche, lors de l'élection présidentielle. Ce n'était pas prévu, certains s'en souviennent peut-être ce soir. Et c'était en effet la question qui était posée aux deux candidats, savoir ce qui était le plus important pour eux, ce qui n'avait pas été évoqué dans le débat. Le handicap n'avait pas été évoqué dans le débat. Et depuis, je n'ai eu de cesse d'agir, d'avoir moi-même l'obsession que ces changements soient tangibles pour tous et le Gouvernement, et je remercie la ministre en charge et tous les ministres du Gouvernement qui, à ses côtés, sont là, d'œuvrer au quotidien sur ce sujet si essentiel. Alors je ne m'attarderai pas sur ce qui a été annoncé ce matin, ce qui a été mis en œuvre sous l'impulsion de la ministre depuis 2 ans et demi : l'augmentation de 90 euros par mois de l'allocation adulte handicapé, la reconnaissance du droit de vote pour les majeurs protégés, l'attribution de droits à vie quand les handicaps sont irréversibles, la mise en place d'une stratégie nationale pour l'autisme et les troubles du neurodéveloppement, les engagements pris pour transformer en profondeur la société, l'école inclusive, la stratégie Osons l'emploi ou encore celle pour soutenir les proches aidants. Toutes ces mesures surtout participent d'une philosophie nouvelle où l'on ne considère plus les personnes en situation de handicap comme des figures d'altérité, au fond une extériorité, eux, mais bien des citoyens à part entière, nous. Des citoyens qui ont droit à une vie de dignité, une vie de liberté, une vie comme les autres au milieu des autres - au fond, comme des citoyens, comme diraient nos amis de l'autre côté de l'Atlantique, autrement capables. Ça ne signifie pas que la République abandonne les plus vulnérables, celles et ceux qui sont touchés par les troubles les plus profonds, bien au contraire. Je sais parfois tous les malentendus qu'il y a pu avoir de dire : on veut une société inclusive, mais il y en a, qui de toute façon, compte tenu de la complexité du cas du niveau du handicap, ne peuvent pas vivre dans l'école, au travail et autres. Et le projet auquel je crois, ce que nous poursuivons, n'est pas de ne pas s'occuper ou de moins s'occuper de ces Françaises et ces Français, au contraire. Mais nous affirmons qu'il n'y a pas d'un côté les personnes en situation de handicap et de l'autre, celles que le destin, l'existence aurait épargné, simplement parce qu'il y a une nation, et c'était déjà au cœur de l'esprit de la loi de 2005. Il y a une nation qui est faite de citoyennes et de citoyens qui, toutes et tous, ont leur vulnérabilité, leurs blessures, leurs forces et leurs faiblesses, leurs différences. Et je crois qu'une nation qui sait le reconnaître, le voir et l'accueillir, le faire vivre, est une nation plus forte. Il n'y a pas de nations fortes s'il n'y a pas cette capacité à ce que chacun y prenne sa part.

Et je le dis souvent : il suffit de voir ce qu'est une classe. Quand un enfant en situation de handicap arrive, le premier réflexe collectif : ça peut être les rires des autres, ça peut être l'incompréhension, ça peut être : « ça va être très compliqué, on n'a pas les moyens de l'accueillir. On n'y arrivera pas ». Et une fois qu'on a mis le collectif dans la situation de dire : « c'est un enfant de la nation comme les autres, on va s'organiser, on va se donner les moyens », la classe, l'accueil, la classe est plus forte. Mais tous ceux qui ont fait cette expérience l'ont vu dix fois, parce que les autres élèves construisent un regard différent sur la différence, parce que la méthode d'enseignement change un peu, parce que la bêtise collective a un peu disparu. Voilà pourquoi nous avons pensé le format de cette conférence autour du thème « tous concernés, tous mobilisés ! » Plus qu'un slogan, c'est une réalité nécessaire et enthousiasmante. Voilà pourquoi je voulais vous remercier, toutes et tous, d'être là.

Je crois que le premier combat, c'est celui de cette mobilisation et de la capacité de tous les acteurs à travailler

ensemble. Je rendais hommage à la ministre et aux membres du Gouvernement. Je veux ici avoir un mot pour l'ensemble des associations. On s'est vus la semaine dernière et pour beaucoup, c'est un compagnonnage de longue date, mais je veux vous remercier pour votre travail et votre engagement. Certaines associations représentent, défendent, d'autres sont aussi, en plus des acteurs et des transformateurs du quotidien, des acteurs de la société et je veux ici leur dire toute ma gratitude. Parce que ce sont des combats qui viennent parfois de très loin. Ce sont des impatiences dont on donne parfois le sentiment qu'on n'y répond pas assez vite. Mais à côté d'eux, c'est la présence ici aussi des élus, des collectivités territoriales, j'ai cité bien entendu les départements qui jouent un rôle majeur, chère Dominique et de cette convention tripartite qui a été signée tout à l'heure et qui est, je crois, vraiment un cap nouveau et j'y reviendrai. Mais l'ensemble des élus, maires, présidents de collectivités, des médias, des entreprises, des associations, de l'ensemble des citoyens. Parce qu'en parlant du handicap, nous ne parlons pas d'une politique publique particulière, d'une cause qu'il faudrait défendre par habitude, mais nous parlons d'un projet profondément républicain de fraternité, de ce qui nous lie, nous unit, de notre capacité à innover, à s'adapter, à porter le progrès pour tous. Nous parlons de ce que nous sommes, de ce que nous voulons être.

C'est pourquoi je veux aussi que cette conférence sonne comme une mobilisation de toute la société. Nos parlementaires sont là, qui défendent aussi, à travers des textes, le suivi de ces textes, ce projet, mais c'est toute la société. En changeant le regard que nous avons sur nous-mêmes, en traquant la volonté de ne pas voir des uns ou de continuer à ne pas voir des autres et en changeant nos habitudes. Un de mes prédécesseurs en ces lieux, le général de GAULLE, avait une fille, Anne, qui était atteinte du syndrome de « Down » et dans ses mémoires, il a une phrase très belle dans laquelle il disait que sans elle il n'aurait sans doute pas fait ce qu'il a fait. Ça dit quelque chose aussi de tout ce que les blessures les plus intimes apportent mais de tout ce qu'on appelle aujourd'hui la résilience, en tout cas la capacité à faire d'une morsure du destin une chance ou une possibilité de faire différemment peut apporter à un homme, une école, une entreprise, une nation. Et je souhaite que cette conférence nous donne à tous la force précisément de faire, de bouger les lignes, la force de nous extraire parfois aussi des pesanteurs de l'habitude.

Alors beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de choses sont lancées, moi je voulais simplement dans ce propos revenir sur 3 objectifs à mes yeux essentiels et que j'évoquais la semaine dernière avec les associations. Parce que nous ne devons pas nous habituer, nous ne devons jamais nous habituer à ce que des enfants en situation de handicap soient privés en effet de la chance d'aller à l'école, de la joie d'apprendre, du bonheur de tisser des liens.

Pour moi le premier objectif, c'est qu'aucun enfant sans solution de scolarisation ne puisse encore exister au mois de septembre prochain. C'est le premier objectif qu'on doit se donner. Alors beaucoup a été fait mais il faut qu'on regarde où on en est de manière très précise. Un numéro d'appel dédié, Aide Handicap école, existe. Il répond à toutes les questions des familles, je le redonne : c'est le 0 800 730 123. 0 800 730 123. Et il y a partout où nous en avons besoin, et j'y reviendrai, ce que nous allons continuer à faire, des accompagnants d'élèves en situation de handicap. Je déteste les acronymes, comme le savent ceux qui travaillent avec moi, on appelle ça des AESH. Ce sont des accompagnants, ce sont des femmes et des hommes qui permettent aux enfants d'aller à l'école. Former, recruter. Alors le vrai sujet, c'est qu'on en manque, c'est qu'il n'y en avait pas assez, qu'il n'y en a toujours pas d'ailleurs assez, et qu'on a encore trop d'enfants qui sont en situation de ne pas avoir de solution à la rentrée ou dans l'année. En 2017, il y avait 55 000 accompagnants. Il y en aura 66 000 à la fin de l'année. Donc il y a eu un effort extrêmement important, sans équivalent sur une période de temps aussi courte. On en a recréé 11 000. En même temps qu'est-ce qu'on a fait ? On a mieux formé, on les a sécurisés dans leur statut avec de vrais contrats passés avec l'Éducation nationale, parce que souvent c'était des contrats très précaires et trop courts, pour que ce soit plus durable. Est-ce qu'on a gagné cette bataille ? Non. Pourquoi ? Premièrement, parce qu'on a encore sur trop de territoires des accompagnants qui ont des contrats à temps partiel. Ça veut dire que, je les croise à chaque fois ils me disent « j'ai 22h15 de temps de travail ». Payé au SMIC, à 22h15, ça ne marche pas. Donc nous devons — État, collectivités locales — faire des vraies plateformes d'emplois pour offrir des contrats dignes à ces personnes qui accompagnent. C'est le seul moyen de continuer à les recruter et les stabiliser dans l'emploi. Sinon en cours d'année, c'est tellement dur, ils disent « 22h15, je suis payé au SMIC à 22h15 » donc ça veut dire qu'ils ont 700-800 euros par mois. Ils abandonnent ! Et donc ce sont des enfants qui se retrouvent au mois de décembre-janvier sans contrat. Donc nous on peut dire : « on a tout bien fait dans les chiffres, en vrai ». Non, pas en vrai. Donc nous devons travailler à la stabilisation de ces personnes, c'est-à-dire à des contrats plus durables dans l'Éducation nationale et un travail avec tous les autres employeurs pour qu'on leur donne au moins 35 heures de travail. Pardon, je suis très concret, mais je me suis aperçu que sur tous ces sujets si on n'est pas concret on peut vite se payer de bonnes paroles. Alors on a des premiers résultats. Le nombre d'enfants qui étaient en attente d'un accompagnant a été divisé par près de deux entre 2018 et 2019. On est passé de 15 000 à 8 000. Donc on voit les conséquences : diviser par deux en une année, on peut s'en féliciter, c'est un formidable travail. Maintenant on doit réussir à tomber à 0. Donc, un, en stabilisant des vrais contrats, des emplois bien payés, correctement payés. Deux, on va poursuivre le recrutement. On vise le recrutement de 11 500 accompagnants supplémentaires d'ici 2022. Il faudra l'ajuster en fonction des besoins mais je veux qu'on se fixe comme horizon de ne plus avoir d'enfants sans solution à la rentrée prochaine. Les 8 000 c'est 8 000 de trop. Et cette solution elle est atteignable si on se mobilise collectivement. Elle est

000 c'est 0 000 de trop. Et cette solution elle est atteignable si on se mobilise collectivement. Elle est totalement atteignable. Ce n'est pas vrai qu'en France on ne puisse pas dire on en a eu 8 000 en septembre dernier il n'y en aura pas à la rentrée prochaine. Donc simplement il faut de la transparence, de la pression, de la mobilisation collective. Je veux que tous les enfants aient une solution.

Ensuite, la solution ce n'est pas forcément un accompagnant pour un enfant. Et c'est là où le travail se poursuit. C'est que des partenariats se nouent au niveau départemental entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social pour progresser. Parce que parfois c'est une forme d'aménagement : ce n'est pas forcément un accompagnant pour un enfant, ça va être des services à côté, c'est du temps aménagé, ça va être du médico-social qui travaille mieux avec l'école pour que l'enfant qui n'a peut-être pas besoin d'un accompagnant à temps plein puisse aller à l'école parce qu'il y a le bon service qui a été aménagé à côté. Et c'est là aussi que le partenariat que vous avez signé ce matin est très important pour nous. Et ça veut dire aussi mieux former nos enseignants, c'est pour ça que dès la rentrée prochaine un module handicap sera intégré dans la formation initiale des professeurs des écoles et des enseignants du secondaire. Parce que ce n'est pas donné à tout le monde de savoir aussi accueillir dans une classe un enfant qui a une situation de handicap, qui a des difficultés et que si on forme mieux les enseignants on a dans certains cas pas forcément besoin d'un accompagnant à temps plein parce qu'on sait mieux s'organiser soi-même, on a été formé. Donc pas d'automatisme, mais il faut qu'on fasse mieux sur chacun de ces échelles. En tout cas, pour moi le premier objectif c'est celui-là, il est atteignable si on se mobilise et il suppose donc prise de conscience collective, les moyens à mettre, une responsabilité d'ensemble. Le 8 000 de la rentrée dernière, il doit passer à 0. Je sais que le ministre de l'Éducation nationale y est pleinement mobilisé, la ministre aussi, on va continuer, on ne va rien lâcher.

Je veux ici tout particulièrement évoquer la question de l'autisme. Parce que bien souvent ça a été l'impensé dans l'école et dans le reste de la société, et la difficulté qu'on ne voyait pas, qui était mal diagnostiquée, trop tardivement, avec des problèmes qu'on ne savait pas gérer. Pour les enfants autistes et présentant des troubles de neurodéveloppement, nous avons mis en place dans le cadre du plan autisme ce forfait diagnostic et intervention précoce. C'est un point très important, ça fait partie — je vois Claire qui est là-bas — du plan autisme jusqu'à 6 ans. C'est le début, ça se met en place, il faut maintenant qu'on aille beaucoup plus vite. Donc il faut le faire savoir partout, faut là aussi maintenant développer les choses, on n'en a fait que quelques centaines. Or ça ne correspond pas à la réalité cachée. Donc on a mis en place ce dispositif, il faut maintenant le faire vivre, là aussi mettre de la pression partout, que le réflexe soit pris, que quand des enseignants voient une situation délicate, que dans le médico-social on voit une situation délicate, que dans la famille il y a un doute, on aille vers justement le diagnostic dans les centres qui ont été mis en place. Il est sans reste à charge pour les familles et c'est le moyen le plus efficace de répondre à ce défi. Aujourd'hui, on l'a lancé. Quand je vois le nombre de diagnostics qu'on a fait ce n'est pas vrai de dire qu'on est à plein régime : 150, c'est le début. Maintenant, je veux ici en donner la pleine publicité pour y aller à fond. Parce qu'on doit aller beaucoup plus vite, beaucoup plus fort. On a 500 enfants qui pourront par cela bénéficier justement des séances de psychologues, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens. Parce que ce qui est très important derrière, c'est non seulement, que ça permet de faire le diagnostic le plus tôt possible, mais ensuite d'ouvrir le droit à un accompagnement qui n'était pas gratuit jusqu'alors et à des professionnels qu'on n'arrivait pas à mettre autour de la table ensemble de manière aussi simple. On doit aller beaucoup plus vite, beaucoup plus fort et là il faut la mobilisation de tout le monde. Donc je compte sur vous. Et on y mettra là aussi tous les moyens qu'il faut. Parce qu'un enfant qu'on diagnostique plus tard, c'est un enfant qu'on a laissé dans une situation d'échec scolaire, dont on a laissé la famille dans une situation terrible. Et donc en plus d'un autisme qui n'est pas diagnostiqué, c'est un accompagnement qui n'est pas fait et c'est de la difficulté sociale, familiale, qu'on vient greffer justement sur l'autisme en plus. Dès le 1er janvier 2021, ce forfait diagnostic et intervention sera étendu jusqu'à 12 ans. Parce que ça ne s'arrête pas à 6 ans et que, comme on ne fait pas tout parfaitement, il se trouve que parfois les indices, les doutes, on le sait bien, arrivent après l'âge de 6 ans. Il arrive quand on est en classe primaire, et donc il faut pouvoir le faire un peu plus tard, et donc je souhaite qu'on puisse étendre ce diagnostic entre 6 et 12 ans pour qu'on ait le diagnostic, le forfait et les prestations là aussi prises en charge pour les familles de 0 à 12 ans. Et je veux aussi être très clair, je veux une deuxième extension, celle à tous les Dys. Parce qu'il y a l'autisme, mais il y a aussi toutes les différences qu'on connaît qui créent de l'échec scolaire, qui sont, si elles ne sont pas vues, diagnostiquées et accompagnées — dyslexie, dyspraxie, etc — là aussi créent de l'échec, de l'isolement et aggravent la situation. Et donc je veux que ce forfait soit ouvert à la détection de l'ensemble des troubles Dys et que ce forfait d'accompagnement soit ouvert à tous ces troubles Dys pour continuer à rattraper le retard français parce qu'en la matière, il faut bien le dire, on a un retard, on n'est pas les meilleurs de la classe, loin de là. Et nous ne sommes pas dans les meilleures pratiques. Je souhaite aussi que nous puissions créer une maison de l'autisme qui sera le lieu ressource pour les familles encore trop souvent désespérées, qui permettra là aussi à toutes les associations de se retrouver, d'avoir accès aux meilleures pratiques, d'avoir accès à la connaissance de toutes ces aides et de ces dispositifs. C'est ce que je souhaitais ajouter sur l'autisme et les Dys, parce que quand on parle d'enfants à l'école, c'est un sujet je crois là aussi essentiel qu'on avait trop souvent laissé de côté. Je suis sûr qu'en plus, on continuera à découvrir des choses essentielles sur le sujet.

Quand on parle d'école, légitimement, on peut aussi se poser la question de savoir ce qui se passe après 18 ans. Je sais que c'est la question qui angoisse beaucoup de jeunes adultes, leurs familles et là aussi, il nous faut

penser les continuités. Il y en a deux que je voulais évoquer de manière très simple. D'abord, chère Michèle, il y a ce qu'on appelle l'amendement Creton - pardon de vous interpellier comme ça - qui a constitué, de ce point de vue, une avancée historique mais qui a permis que des familles ne se retrouvent pas dans cette situation pas seulement ubuesque mais atroce, qui consistait à dire : « le couperet des 18 ans arrive, on vous rend l'enfant ». J'ai reçu beaucoup de courriers sur ce sujet ces derniers temps. Il y a une angoisse qui est née, comme quoi on allait toucher à ce dispositif. Je vais être très clair. Non, l'amendement Creton, qui a été une avancée majeure, nous ne reviendrons pas dessus. Pas simplement un acquis. C'est une solution de la continuité des dispositifs qu'on a. C'est de dire : quand on parle d'accompagner des personnes dans des transitions, des changements de vie, on doit permettre de le faire dans le temps. On ne doit pas laisser nos concitoyens sans solution. Donc il ne sera pas touché. Il n'y aura pas de couperet davantage demain qu'il n'y en a aujourd'hui grâce au travail et à votre mobilisation, à 18 ans. Maintenant, après 18 ans, il y a une autre chose qui se passe, c'est qu'on sort de l'école la plupart du temps pour rentrer dans l'après-lycée et l'enseignement supérieur. Et là aussi, je souhaite qu'on puisse continuer à faire en sorte, pour ceux qui le souhaitent et le peuvent, ils sont de plus en plus nombreux, faire que l'école inclusive ne s'arrête pas au lycée et que l'enseignement supérieur le soit aussi. En 2017, il y avait 24 000 étudiants en situation de handicap. Il y en a 35 000 à ce jour. Là aussi, il y a un bon historique qui a été fait. En 2 ans de temps, on a augmenté de 50 % le nombre d'étudiants en situation de handicap. Donc ce n'est pas vrai de dire que rien n'a été fait sur ce sujet. Je mentirais même si je pousse les ministres à faire davantage. Je sais qu'on peut faire beaucoup plus, comme le propose Jérémie BOROY. Je souhaite qu'une grande réflexion nationale soit lancée autour de l'intégration et des parcours des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur parce que je suis convaincu qu'on peut faire beaucoup mieux, comme vous. Ça c'est le premier objectif : ne plus laisser aucun enfant sans solution et permettre pour tous ceux qui le veulent et le peuvent d'aller à l'école, d'être formés pour accéder à une vie normale.

Le deuxième objectif que je veux nous fixer ce matin, c'est faire en sorte que d'ici 2021, aucune personne en situation de handicap, enfants comme adultes, ne soit laissée seule dans sa recherche de solutions. Tout le monde ici, je pense connaît ce qu'on appelle l'effet Louise. L'effet Louise. C'est cet ouvrage publié par une maman qui parle de sa fille atteinte de trisomie et qui explique que le handicap, la chose la plus terrible à vivre pour elle, ce n'est pas la trisomie de sa fille, c'est le fameux « effet Louise », c'est-à-dire le système administratif qui a transformé sa vie en une montagne de photocopies et de certificats médicaux. Et c'est vrai. Et je dois dire que Brigitte, comme moi, on reçoit énormément de témoignages en ce sens. C'est qu'aux difficultés de la vie, on a en plus la montagne administrative. Et je le dis dans un paradoxe parce que nos administrations, qu'elles soient d'ailleurs d'Etat, de collectivités, enfin tout, on veut tous bien faire. On veut tous apporter une solution, cette espèce de paradoxe dans lequel on vit. Mais c'est vécu par les gens qui sont dans cette situation comme une série de contraintes terribles et la solitude face à ces contraintes est un maquis terrible. Quel numéro il faut appeler, qui il faut aller voir et on me demande un certificat médical. Là, on nous renvoie à tel endroit. Et donc, pour obtenir ce à quoi on nous dit qu'on a droit, c'est un parcours du combattant.

Alors pour ce deuxième objectif, je veux quelques principes simples. D'abord, un principe d'accès. Les familles, les personnes doivent savoir tout simplement à qui s'adresser. C'est pour ça que j'ai demandé qu'on ait un numéro unique. Moi, je crois beaucoup à ça. Je crois que ce n'est pas du tout gadget parce que d'abord, ça permet de mettre tout le monde en tension. Ça permet derrière, de mesurer, de créer de la transparence. C'est pourquoi je sais que c'est un très gros travail et que ça fait peur à tout le monde et qu'on m'a demandé quelques mois, mais que pour le 1er janvier prochain, j'ai souhaité qu'on puisse avoir un numéro d'appel national dédié à l'accompagnement et l'accès aux droits de l'ensemble des personnes en situation de handicap, enfants comme adultes. Ce sera le 360. Sinon, je l'ai dit tout à l'heure pour les enfants, je ne me souviens même plus moi, du numéro qu'il faut appeler quand on a un enfant à scolariser et on en a 10 comme ça. Et selon qu'on change parfois de département, on a évidemment un numéro qui est différent, qu'il faut appeler. Donc, il faut un numéro national unique quand on est dans cette situation, à appeler, et on s'organisera pour qu'ensuite ce soit dispatché entre les plateformes. C'est la responsabilité, l'unité qu'on se doit collectivement. Ce numéro sera relayé sur le terrain par 400 communautés d'accompagnement parce qu'il y a un très gros travail qui a été fait. Et là-dessus, les départements, les associations ont fait un très gros travail sur le terrain pour simplifier, clarifier les choses, permettre que les acteurs travaillent mieux. 400 communautés d'accompagnement réunissent l'ensemble des acteurs locaux du handicap pour mieux se coordonner, pour trouver ces solutions sur le modèle de ce qui a été expérimenté. Il y a plusieurs cas, je vous en avais parlé tout à l'heure. Je sais combien M. BUSSEREAU et tous les présidents et présidentes de département ici présents y tiennent. Il y a des bonnes pratiques. L'idée, c'est maintenant de les généraliser, d'avoir sur le territoire ces 400 plateformes. Elles travailleront avec... On va avoir 400 numéros. Donc avec un numéro unique, un numéro unique, 400 plateformes pour que tous les acteurs sur le terrain se mettent d'accord qu'on ne renvoie pas de l'un à l'autre. Et physiquement, moi, je souhaite d'ailleurs que nos fameux France Services soit partout où c'est souhaitable, le lieu d'accueil. Parce qu'il faut un lieu physique où on se met tous ensemble. Il faut, pour les personnes en situation de handicap, que l'on n'ait plus ce chemin du combattant où il faut aller de la même DPH à la CAF, parfois au Pôle emploi, ou voir le DASEN, voir ceci ou voir cela parce que quand on est une famille avec un enfant en situation de handicap ou qu'on est soi-même en situation de handicap, on est généralement le champion de l'acronyme et le recordman du nombre d'administrations ou de cases qu'il faut

aller cocher. Donc un numéro unique derrière 400 plateformes sur le territoire où tous les acteurs se mettent ensemble, ils se débrouillent pour apporter des solutions, et des endroits physiques, pour que les gens puissent avoir un même endroit où aller. Et ça, c'est en fonction de la réalité locale qu'on la définira dans les prochains mois. Donc simplicité d'accès. C'est très important.

Ensuite, c'est, au-delà de sa simplicité d'accès, de travailler ensemble sur le principe d'égalité républicaine. Quel que soit le lieu où vivent les Françaises et les Français en situation de handicap, ils doivent pouvoir bénéficier du même service et des mêmes droits. Et c'est toute l'ambition de l'accord de confiance qui vient d'être signé entre l'Etat, les opérateurs et l'Association des départements de France. Et je vous en remercie collectivement. C'est très important parce qu'aujourd'hui, on a trop de différences. J'évoquais tout à l'heure l'ouverture des droits à vie. Avancée majeure. On a défini 4 situations de handicap. On dit quand on a des droits à vie, on va arrêter de demander aux gens de refaire des visites médicales, des certificats pour bien confirmer que de manière régulière, ils sont bien aveugles pour avoir droit... C'était ridicule. Simplement, je ne sais pas expliquer que ces droits à vie soient aujourd'hui accordés dans 2 % des cas dans un département et 60 % des cas dans un autre département. Et donc il faut qu'on marie la simplicité, la proximité qu'offre la présence départementale et les acteurs locaux avec l'égalité des droits républicaines dans le cadre justement de cet accord. De la même manière, dans certains départements, il faut 8 mois pour avoir l'allocation adulte handicapé, 2 mois dans d'autres. Et donc, la garantie des liens instaurés par l'accord est très importante. Et donc, ça veut dire là aussi que d'ici la fin d'année, on sera mis en situation pour qu'au 1er janvier prochain, aucune demande d'allocation adulte handicapé ne soit traitée en plus de 3 mois dans aucun endroit du territoire. Et là-dessus, les départements pourront compter sur tout le soutien de l'Etat. Je le dis parce qu'il ne faut pas, sur ces sujets, envoyer la balle. On mettra en place tous les soutiens parce que parfois, il y a des situations locales qui sont plus compliquées, où on cumule les difficultés. Il faut que l'Etat soit aussi au rendez-vous de cette solidarité républicaine. Je le dis là aussi très clairement. Donc, vous voyez, après la simplicité d'accès, l'égalité républicaine qu'on doit garantir partout.

Sur ce point, comme on parle de l'allocation adulte handicapé, je vais faire une clarification. Je la faisais en voyant l'ensemble des associations la semaine dernière. Il y a eu tout un débat entre l'allocation adulte handicapé et le revenu universel d'activité. Quand j'ai proposé de mettre en place le revenu universel d'activité, je n'ai jamais parlé de l'allocation adulte handicapé. Donc, l'objectif assigné et poursuivi n'est pas de remplacer l'allocation adulte handicapé ou de la diluer dans le revenu universel d'activité. Je vais être ici très clair : ça n'arrivera pas. Et donc l'allocation adulte handicapé, qui plus est on vient de la revaloriser, demeurera. Cela n'est pas une situation transitoire, ce n'est pas une situation d'activité. Mais il est très important ceci étant dit que l'ensemble des associations soient présentes autour de la table pour définir le revenu universel d'activité, parce qu'il touche aussi des personnes en situation de handicap qui ne sont pas forcément à l'allocation adulte handicapé mais ont une activité adaptée, partielle. Et il faut qu'on prenne en compte leur situation quand on définit le revenu universel d'activité. Donc je souhaite qu'elles reviennent à la table mais avec un principe ici posé officiellement et clairement : jamais l'allocation adulte handicapé ne sera transformée, diluée, supprimée au bénéfice du revenu universel d'activité. A ces principes simples, doivent répondre évidemment des solutions très concrètes sur le terrain. Et dans ce deuxième objectif que je fixais, je veux là aussi aller au bout de ce que nous vous devons. Je parlais tout à l'heure des cas les plus concrets et des situations, des cas pardon les plus complexes et de la réalité des situations complexes que nous vivons en France.

Actuellement, on a 500 personnes en situation de handicap qui quittent chaque année la France, la plupart du temps pour la Belgique, faute d'un nombre de places suffisant. C'est ça la réalité. Elle n'a pas commencé il y a deux ans et demi mais on ne l'a pas endiguée. On était à 5 000 quand j'ai été élu président, on est à 8 000. Le rythme se ralentit, on était à plus 1000 par an, maintenant on est tombé à 500. A chaque fois, je vais vous dire ce que je pense très profondément, d'abord ça n'est pas décent pour une nation comme la nôtre. Ensuite, ce sont des situations de vie inacceptables parce qu'on oblige des familles, on dit à des familles "votre enfant, bah oui c'était très compliqué, d'autres endroits peut-être savent l'accueillir dans une structure adaptée, pas chez nous." Et en plus c'est la collectivité nationale qui paye parce que ce serait faux de dire qu'on le fait pour des raisons d'économie. C'est payé par l'assurance maladie et ça coûte même encore plus cher que si on savait le faire en France. Le problème qu'on a, là aussi soyons clairs, c'est qu'on a mis tellement de règles, on a tellement alourdi nos dispositifs que c'est très très long, et beaucoup plus long que chez les voisins, de créer des places adaptées. Donc moi je veux qu'on mette volontarisme avec simplification. Je vous le dis parce que je vais un peu bousculer tout le monde, parce que ce n'est pas vrai qu'on va créer des grands centres comme à l'ancienne. Faut aussi là être innovant, il faut créer des structures plus petites, il faut aller beaucoup plus vite sur les autorisations traditionnelles mais on ne peut pas rester dans cette situation. Et donc je veux absolument que nous nous mobilisions autour d'un but précis : faire que d'ici la fin de l'année 2021 il n'y ait plus aucun départ contraint de personnes handicapées vers l'étranger. C'est complètement atteignable. Et qu'on commence à baisser et répondre à toutes les personnes qui ont une situation à l'étranger et les faire progressivement revenir. Pour ce faire, 1 000 places supplémentaires seront créées d'ici 2 ans en plus des 2 500 déjà prévues, et en plus des 2 500 places dites passerelles qui sont proposées pour les personnes qui sont en situation de quitter une structure fixe mais qui ont un peu peur de retrouver une vie entre guillemets normale, ou un milieu trop ouvert, et à qui on laisse la possibilité d'avoir un sas de transition et de pouvoir revenir. Ça c'est les objectifs de moyens mais l'objectif de résultat je l'ai assigné très clairement : moi je ne

revenir ça c'est les objectifs de moyens mais l'objectif de résultat je l'ai assigné très clairement. Moi je ne veux plus de départs d'ici fin 2021 vers l'extérieur dans notre pays et je veux qu'on commence à ensuite apporter une réponse très claire pour toutes celles et ceux qui sont à l'étranger, pour leur offrir la possibilité de ramener leurs enfants ou leurs proches sur notre territoire. C'est absolument indispensable.

Ne pas nous habituer, et c'est le troisième objectif que je veux nous assigner, c'est permettre à chacune et chacun de vivre une vie digne, une vie libre. Il y a l'école, il y a l'accès au droit de manière beaucoup plus simple, beaucoup plus efficace, y compris pour les cas concrets et complexes. Et puis il y a une vie digne, une vie libre. Qu'est-ce que c'est une vie digne et libre ? C'est évidemment tout ce que je viens d'évoquer quand je parle d'école, etc. Mais c'est évidemment ce qu'on a fait pour l'allocation adulte handicapé. On peut s'en satisfaire, c'était un engagement que j'avais pris en campagne, c'est là aussi une augmentation historique. Le chemin n'est pas terminé parce qu'on reste sous le seuil de pauvreté - je le dis à tous ceux qui expliquent qu'on a été trop loin ou qu'on dépense trop d'argent pour ces allocations : on reste sous le seuil de pauvreté, qu'on ne se trompe pas. Donc c'est de continuer à aller sur le chemin de l'allocation digne pour toutes les personnes en situation de handicap. C'est l'ouverture des nouveaux droits pour les personnes en situation de handicap : le droit de se marier, de se pacser, de divorcer. C'est de progresser sur l'accès à la citoyenneté, grâce à l'ouverture du droit de vote pour 3 000 femmes et hommes qui ont pu voter aux élections européennes. C'est de continuer à progresser, comme vous le demandez, sur les éléments concrets de la citoyenneté, l'accessibilité des contenus politiques, gouvernementaux - ce qu'on va poursuivre avec là une charte d'engagement et des documents électoraux. C'est aussi pour ça que j'assume de ne pas avoir dématérialisé les documents électoraux. Ça faisait des économies mais ça accroissait l'inaccessibilité à ces documents, mais on doit améliorer leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap. C'est tout ce qui a été lancé ces derniers jours pour le droit à une vie sexuelle, c'est de la dignité, et ça ne doit pas être un tabou dans notre société, et c'est aussi, et c'est là-dessus que je veux terminer, les sujets de l'emploi, de l'accessibilité et du fait d'être parent. Quand on parle de vie digne et libre, il y a ces trois sujets qu'on doit aborder.

L'emploi, c'est en effet pour toutes celles et ceux qui sont en âge d'accéder à un emploi, la dignité, c'est de pouvoir, de manière adaptée, dans le bon cadre, avoir accès à un emploi, c'est à dire pouvoir aussi tisser des liens, accéder à une dignité dans la vie sociale. Et je sais combien la ministre du Travail y est engagée, avec la ministre en charge, et combien, sur ce sujet, il y a déjà une mobilisation qui a été faite et nous souhaitons avancer. Les ministres ont évoqué la mobilisation aux zones emplois, détaillé les mesures juridiques et fiscales pour favoriser l'apprentissage, le travail dans les entreprises adaptées. Et là-dessus, je compte sur vous. Je disais tout à l'heure qu'il y a une variété d'acteurs, ici, qui est présente et qui montre que c'est une mobilisation nationale. Pour ça, j'ai besoin des associations, des entreprises, des collectivités, c'est-à-dire que j'ai besoin que ce ne soit pas simplement une obligation mise dans la loi, avec la possibilité de payer les pénalités si on ne le fait pas, mais le fait qu'aujourd'hui, on se dise que c'est notre responsabilité collective si le taux de chômage chez les personnes en situation de handicap reste deux fois supérieur à la moyenne nationale. Et donc en s'appuyant sur les ESAT, les entreprises adaptées, nous devons profondément transformer les choses, profondément. Et donc je souhaite que nous puissions œuvrer, avec les collectivités territoriales, sur plus d'achats inclusifs, sur plus de contractualisation avec ces structures adaptées, sur les clubs que nous avons lancé "la France, une chance", partout sur le territoire pour mobiliser les entreprises et sur le travail que le Haut commissaire à l'inclusion dans l'emploi auprès de la ministre, Monsieur GUILLUY, va mener sur ce sujet. C'est indispensable, et là aussi, ça n'est pas un texte, ça n'est pas simplement un décret, c'est une mobilisation de tous et de toutes. Je sais combien le Gouvernement y est engagé, combien a été fait sur ce sujet, il faut maintenant qu'on passe, si vous m'autorisez cette expression, à la surmultiplier. La vie digne et la vie libre, c'est ensuite l'accessibilité. Elle était au cœur de la loi de 2005 et elle n'est pas encore la règle, loin de là. On oublie trop souvent ce qui se cache derrière cette situation. Ce sont des souffrances, des humiliations quand on ne peut pas se déplacer parce que le bus n'est pas aux normes, qu'on ne peut pas entrer dans un commerce, qu'on ne peut pas avoir accès à une administration, ou un service public, où on vous demande parfois d'aller pour défendre vos propres droits ou y avoir accès. Là aussi, on doit inverser la donne. Les textes ont été pris - je ne vais pas vous dire qu'on va faire des lois, elles existent. La question, c'est comment on se met en situation collectivement de les appliquer.

Alors, je veux d'abord ici lancer un appel très solennel. Nous sommes dans un contexte, et je crois que c'est ma fonction et mon rôle de le faire, celui des élections municipales, et je veux ici lancer un appel à tous les candidats et les engager à penser, dans leur programme, la commune inclusive sans laquelle il n'y a pas de société inclusive. Je compte sur eux et nous comptons tous sur eux, et je crois que ça doit être un sujet de campagne des municipales. Il faut juger les candidats à leur capacité à apporter des réponses concrètes, tangibles, réalistes. Ça ne peut pas être un sujet qui a disparu des campagnes municipales. Ça ne peut pas être un sujet où je vois même parfois certains qui se targuent d'avoir complètement abandonné la chose et de dire : "ce n'est pas possible et moi, je ne vais pas dépenser l'argent de la commune là-dessus". C'est inadmissible, et donc ça doit être une pression citoyenne. Notre société montre aujourd'hui combien, quand elle se mobilise, elle sait faire bouger les choses, le législateur, le Gouvernement, le Président de la République. J'ai le droit d'être moi-même le lanceur d'alerte sur ce sujet. C'est parfois plus efficace que de faire des lois. Que les citoyens se saisissent de ce sujet de la commune inclusive, qu'ils aillent bousculer tous les candidats pour que les choses se fassent et on va devoir nous aussi, collectivement, se mettre en situation, je le dis très clairement,

pour l'ensemble des bâtiments publics État de le faire parce que nous ne sommes pas au rendez-vous de cette l'inclusivité. J'ai demandé à ce que, non seulement un audit soit fait mais une transparence soit établie avec maintenant un calendrier concret. Et je crois beaucoup pour valoriser les bonnes pratiques, qu'au label de qualité d'usage, tel que je vous l'ai proposé monsieur le Président, parce qu'ils sont une manière aussi de valoriser les bonnes pratiques et de montrer un chemin. Mais nous devons avoir un État exemplaire, des collectivités locales exemplaires sur ce sujet. Et la vie libre et la vie digne enfin, c'est le droit d'être parent. Je refuse qu'en France, des personnes renoncent à devenir père ou mère en raison de leur handicap. C'est pourquoi je souhaite accéder à une revendication que je sais, portée depuis de nombreuses années par beaucoup d'associations et beaucoup d'entre vous. Dès le 1er janvier 2021, l'aide humaine et les aides techniques nécessaires aux parents handicapés d'enfants âgés de 0 à 7 ans sera intégrée à la prestation de compensation du handicap. Par ailleurs, il sera aussi mis fin à cette situation absurde où ceux qui assistent les personnes pour prendre leurs repas ne peuvent pas préparer leurs repas, laver leur assiette, accompagner leur vie quotidienne. Je souhaite qu'on simplifie ce qu'il y a derrière cette prestation. Et je vais être très clair, c'est l'État qui doit financer, accompagner cette transformation. Elle ne saurait, dans la charge financière qu'elle représente, être laissée aux départements ou être considérée comme appartenant à cette prestation de compensation du handicap. Sur ce sujet, nous devons prendre nos responsabilités pleine et entière.

Voilà, mesdames et messieurs, je ne serai pas plus long sur ces trois objectifs à nous asséner collectivement et de manière très pratique, très concrète et pardon d'être parfois un peu descendu dans l'arène, mais j'ai peur que vous y viviez dans l'arène. Et donc, c'est trop facile de tenir des propos d'estrade ou de proposer des textes qui valent pour l'avenir, si je ne prends pas à hauteur de ce sur quoi je peux vous rendre compte, quelques engagements concrets. Madame la ministre est revenue tout à l'heure et dans le cadre d'un travail remarquable qu'elle effectue, a réprécisé tout ce qui a été fait et aussi beaucoup d'autres décisions qui sont prises.

Et en conclusion, je veux simplement, en concluant, pardon, je veux simplement évoquer deux sujets de plus long terme qui dépassent le simple cadre de ce quinquennat ou qui font l'objet de beaucoup de débats et qui vous touchent. D'abord, le sujet des retraites. Pour assurer chacune et chacun, oui, la situation particulière des travailleurs handicapés sera bien sûr prise en compte dans le futur système, avec la possibilité de partir plus tôt sans décote. Elle est prévue dans les textes et là-dessus, je l'ai re-évoqué avec les associations. Il n'y a évidemment pas de changement sur ce sujet, au contraire, une amélioration. Et oui, les congés des proches aidants ouvriront bien sûr des droits. Et pour moi, l'un des objectifs de cette réforme de notre système de retraite et de refondation, c'est de prendre en compte justement la situation des aidants et de reconnaître la part d'activité qui est la leur dans les droits qui sont ouverts. Les députés de la majorité ont par ailleurs proposé deux évolutions : augmenter les droits des parents ayant des enfants handicapés et faciliter pour les personnes en situation de handicap la transition de l'emploi vers la retraite au travers d'un dispositif de retraite progressive, je ne veux pas préempter les votes à venir, mais je veux dire que je souscris très profondément assez à ces deux avancées. Et ensuite, il y a au-delà de ça la question du vieillissement. Je dis ça parce que beaucoup des sujets que nous avons à affronter aujourd'hui, pas simplement en la matière, mais beaucoup des sujets sociaux que nous avons à affronter, sont parfois liés au fait que notre société n'a pas voulu voir des évolutions qui étaient à l'œuvre pour anticiper. C'est ce qu'on connaît sur la dépendance. Nous aurons à y revenir dans les prochains mois. C'est ce que l'on connaît d'ailleurs sur notre enfance qui est en difficulté et là aussi, les départements gèrent, c'est que le système a bougé, a évolué ces 20 dernières années et on est en train de découvrir aujourd'hui un fait nouveau, c'est que les enfants qui sont à l'ASE d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'il y a 20 ans. Pour revenir à notre sujet, il y a un sujet touchant le handicap qui est en train de se transformer, sur lequel je n'ai pas parlé jusque là et qu'il nous faut commencer à appréhender dans nos réflexions et y répondre, c'est le vieillissement. Il y a 30 ou 40 ans, beaucoup de personnes en situation de handicap mouraient jeunes. Et on sait ensuite que progressivement, leurs parents ont eu une angoisse et qu'ils allaient vivre sans eux et la société a commencé à accompagner. Et aujourd'hui, et c'est un formidable progrès de notre organisation collective, on va et on a déjà à vivre le vieillissement des personnes en situation de handicap. Nous ne pouvons pas faire comme si tout était prévu dans notre système pour cela. Ce n'est pas vrai. Et donc, on ne peut pas laisser notre organisation nationale faire comme si nos EHPAD d'aujourd'hui pouvait très facilement accueillir les personnes en situation de handicap. Comme si les structures, où il manque déjà des places, allaient pouvoir les garder jusqu'à la fin de la même manière. Et donc, il nous faut lancer dès aujourd'hui une réflexion profonde, très structurante sur le vieillissement des personnes en situation de handicap, adapter les modes d'accompagnement, penser les solutions médicales, sociales, aussi les innovations, mais anticiper sur les conséquences de cette révolution en la vivant comme une chance et en l'accompagnant avec humanité.

Beaucoup des défis qu'on a à vivre aujourd'hui, on les vit avec angoisse, en ne regardant pas que ces défis n'existaient pas il y a 20 ou 30 ans parce qu'on avait moins progressé. Et donc, ces défis sont une chance. Il faut simplement s'en donner les moyens et les appréhender avec humanité. Mais sur les retraites et le vieillissement, voilà les deux points que je voulais faire, permettez-moi pour conclure, de m'adresser à travers vous à toutes les Françaises et tous les Français, pour leur dire, au fond que tout ce que je viens de dire aujourd'hui, tout ce que vous faites à longueur d'année, ça les concerne tous. Ils sont tous concernés et doivent tous se mobiliser. Et ce que je voudrais lancer aujourd'hui, c'est véritablement un appel à la mobilisation nationale. Le handicap ne touche pas simplement 12 millions de Françaises et de Français, bien plus si l'on

nationale. Le handicap ne touche pas simplement 12 millions de Françaises et de Français, bien plus si l'on prend en compte les familles. Chacun d'entre nous peut y être confronté. Chacun d'entre nous, à un moment de sa vie, peut y être confronté de manière transitoire ou irréversible. Et donc, nous ne devons jamais être de ceux qui détournent le regard ou être de ceux qui consisteraient à dire : « qu'il s'adapte, ça n'est pas à nous de nous adapter ou de changer ». Le DuoDay favorise, accélère la nécessaire conversion des regards. J'ai retrouvé avec bonheur Jocelyn et Eugénie qui m'avaient accompagné ces 2 dernières années, mais le DuoDay, ça doit être chaque jour. Chaque jour, nous devons nous mobiliser pour construire une société pour tous, avec tous, comme vous avez été si nombreux à le faire en contribuant sur la plateforme Make.org, mais je crois très profondément que c'est un sujet qui touche tous les Français et aux personnes en situation de handicap dans cette salle et partout dans le pays, je veux ici dire très solennellement que la République sera toujours à leurs côtés et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve, qu'il n'ajoute pas à une forme de culpabilité, à ce qu'il vive, c'est la nôtre de culpabilité, pas la leur. Eux, ils ont à croire dans leurs rêves. Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards, trop habitués aux normes, croient voir. Votre différence, c'est votre potentiel. C'est cette force d'âme qui est parfois enfouie dans chaque personne et chaque famille qui a à vivre ces situations un peu différentes et particulières et qui peut apporter aux autres, en ce qu'elles leur font voir différemment le quotidien de la réalité, c'est ce qui fait que quand on a un enfant dont on a à s'occuper, quand on a une personne qu'on a à accueillir, ça donne aussi un sens au quotidien. Ça nous permet de continuer à innover, à changer nos vies, à grandir. Croyez dans vos talents, croyez justement dans vos rêves parce que la nation doit toujours être là pour les accompagner, accompagner les parcours, les efforts et tendre la main. Vous êtes des combattants, je le sais, mais votre combat, c'est celui de la République, très profondément. Le combat de la fraternité, c'est un combat républicain. À chaque fois qu'il est perdu, c'est une petite défaite de la République. À chaque fois qu'il est à relever, c'est à nous tous de vous aider à croire à vos rêves, de les porter, de les continuer. Et donc on le fera, croyez-moi, avec force et détermination parce que c'est ainsi que la République française est faite : solidaire, fraternelle, humaine, tout simplement. Et nous serons au rendez-vous. Vive la République et vive la France !